



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9296^e séance

Mardi 28 mars 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nyusi (Mozambique)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Bicalho Cozendey
Chine	M. Liu Yuxi
Émirats arabes unis	M. Al Nahyan
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Raponda
Ghana	M. Akufo-Addo
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Suisse	M. Berset
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme par le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations et mécanismes régionaux

Lettre datée du 24 février 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/147)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme par le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations et mécanismes régionaux

Lettre datée du 24 février 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/147)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres. Je tiens également à remercier chaleureusement les chefs d'État, les ministres et les autres représentants de haut niveau qui nous font l'honneur de participer à la séance. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen et témoigne de leur soutien précieux aux efforts du Mozambique pour mobiliser la communauté internationale afin de venir à bout du terrorisme.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Rwanda à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Vincent Biruta, Ministre des affaires étrangères du Rwanda.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Azali Assoumani, Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/147, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 février 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en portugais ; texte anglais fourni par le Secrétariat*) : Je félicite le

Gouvernement du Mozambique d'avoir organisé ce débat opportun.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le terrorisme est la cause et la conséquence d'un grand nombre des problèmes examinés par le Conseil de sécurité. Il resserre son emprise en traquant et en exploitant les faiblesses et l'instabilité des systèmes politiques, économiques et sécuritaires ; en se nourrissant des peurs et des vulnérabilités de celles et ceux qui sont aux prises avec la misère, la faim et la famine ; en exploitant les inégalités et l'exclusion sociale pour aggraver les tensions ; en faisant commerce des maux éternels que sont les préjugés et la discrimination à l'égard de tel ou tel groupe, de telle ou telle culture, religion ou ethnie ; en se livrant à des activités criminelles telles que le blanchiment d'argent et l'exploitation minière illégale, ainsi que le trafic d'armes, de drogues, de minéraux précieux, d'antiquités et d'êtres humains ; en entretenant le mensonge, la haine et la désinformation dans le cyberspace ; en maintenant les femmes et les jeunes filles dans un climat constant de menace, quand ce n'est pas la violence sexuelle et fondée sur le genre ; et en bafouant ou en méconnaissant l'état de droit : le droit international des droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés, mais aussi les autres normes du droit international, ou les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies.

Aucun âge, aucune culture, aucune religion, aucune nationalité et aucune région n'y échappe. Mais la situation en Afrique est particulièrement préoccupante. Le désespoir, la pauvreté, la faim, le manque de services de base, le chômage et les changements anticonstitutionnels de gouvernement continuent de constituer un terreau fertile pour la propagation insidieuse des groupes terroristes qui infestent de nouvelles parties du continent.

Je suis profondément préoccupé par la progression des groupes terroristes au Sahel et ailleurs. Communauté par communauté, ils étendent leur champ d'action. La terreur creuse toujours plus largement son sillon, à mesure qu'affluent les combattants, les fonds et les armes d'une région à l'autre et d'un bord à l'autre du continent, et que de nouvelles alliances sont nouées avec la criminalité organisée et les bandes de pirates. Et l'univers numérique offre une plateforme mondiale à la diffusion plus large encore des idéologies violentes.

Tout comme le terrorisme divise les peuples, la lutte contre ce fléau peut rapprocher les pays. Nous le constatons en Afrique, où sont nées plusieurs initiatives régionales de lutte contre le terrorisme. Des efforts conjoints déployés au Sahel, dans le bassin du lac Tchad, au Mozambique et au-delà, à la résolution renouvelée

avec laquelle les dirigeants africains s'attaquent à cette menace évolutive, comme l'a montré le récent Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

L'Organisation des Nations Unies se tient aux côtés de l'Afrique pour mettre fin à ce fléau. Et ce, notamment par les orientations politiques que fournit le Conseil, par son assistance technique et par son soutien aux régimes de sanctions. Dans le cadre des 65 visites d'évaluation que le Comité contre le terrorisme a effectuées pour s'assurer que les demandes du Conseil de sécurité étaient respectées, et qui ont donné lieu à des milliers de recommandations concrètes visant à aider les États Membres à améliorer leur riposte. Également, par le travail que l'Organisation accomplit dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui rassemble organismes des Nations Unies, États Membres, parlements régionaux et société civile en soutien aux efforts déployés de concert sur l'ensemble du continent. Et, surtout, par notre étroite et constante collaboration avec l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales africaines.

Nous apportons une assistance sur mesure aux États Membres d'Afrique, notamment dans les domaines de la prévention, de l'assistance juridique, des enquêtes, des poursuites, de la réinsertion et de la réadaptation, ainsi que de la protection des droits humains. Nous organisons avec le Nigéria le prochain sommet africain sur la lutte contre le terrorisme. Nous renforçons notre collaboration dans le cadre d'initiatives de paix majeures, comme le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel. Et nous plaidons sans relâche pour une nouvelle génération de missions d'imposition de la paix robustes et d'opérations de lutte contre le terrorisme qui soient dirigées par l'Union africaine et dotées d'un mandat du Conseil de sécurité établi en vertu du Chapitre VII, ainsi que d'un financement garanti et prévisible, au moyen des contributions statutaires. J'exhorte tous les États Membres à soutenir ce travail essentiel.

(l'orateur poursuit en français)

Le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui aura lieu en juin et sera co-animé par le Canada et la Tunisie, sera une occasion cruciale de renforcer notre action en la matière et de trouver de nouveaux moyens de nous attaquer plus efficacement aux conditions structurelles qui font le lit du terrorisme. Cet examen sera également une occasion de rappeler que les droits humains doivent être au cœur de nos efforts.

Le terrorisme, c'est la négation et la destruction même des droits humains. Et c'est pourquoi nous ne pourrions jamais remporter la lutte contre ce fléau si nous perpétons cette négation et destruction. Il est prouvé que les efforts de lutte antiterroriste qui sont uniquement axés sur la sécurité aux dépens des droits humains peuvent involontairement contribuer à la marginalisation et à l'exclusion, et aggraver encore la situation. Le Nouvel Agenda pour la paix propose d'agir de façon intégrée et globale afin de bâtir des sociétés plus pacifiques et plus stables dans lesquelles le terrorisme et l'extrémisme violent n'auront pas leur place, d'agir par la prévention, en s'attaquant aux conditions socioéconomiques qui peuvent mener au terrorisme, et par l'inclusion, en veillant à ce que les stratégies de lutte antiterroriste tiennent compte du vécu de l'ensemble des communautés et des publics, et tout particulièrement des minorités, des femmes et des jeunes. Et agir, toujours, en mettant les droits humains et l'état de droit au centre de toute notre action.

(l'orateur reprend en anglais)

À chaque étape, nous nous engageons à défendre les droits fondamentaux et la dignité des victimes et des rescapés du terrorisme en soutenant celles et ceux qui ont été blessés et déplacés et en les aidant à panser leurs blessures. C'est en leur nom, et en mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie à cause du terrorisme et de l'extrémisme violent, que nous poursuivrons notre travail pour mettre fin à ce fléau, une fois pour toutes.

Merci au Conseil et à tous les États Membres de nous soutenir dans cet effort essentiel en Afrique et au-delà.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Assoumani.

Le Président Assoumani : Je voudrais, à l'entame de mon propos, exprimer mes vives félicitations à S. E. le Président du Mozambique, M. Nyusi, pour l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mars 2023. Je suis convaincu que son leadership éclairé nous permettra d'aller de l'avant dans la recherche de solutions idoines aux nombreux défis auxquels la communauté internationale est confrontée, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité. Ainsi, je suis heureux de prendre la parole à ce débat de haut niveau du Conseil de sécurité sur une question difficile qui demande une réponse globale et forte, et je voudrais remercier mon frère, le Président du Mozambique, pour son aimable invitation.

On pourrait s'interroger à juste titre sur la pertinence de la corrélation entre le terrorisme et l'extrémisme violent, tant les deux phénomènes semblent se nourrir l'un de l'autre, avec pour corollaire la dislocation des familles,

des pays, et le retard du développement de nos États. En ce qui concerne le terrorisme, je voudrais rappeler que ce phénomène sévissait depuis longtemps. C'est à partir de la crise libyenne de 2011 qu'il a véritablement explosé, et surtout en Afrique. Cette crise a en effet favorisé l'arrivée au Sahel de milliers de combattants et de mercenaires étrangers. Elle a provoqué l'implantation d'organisations terroristes en Afrique et a occasionné la circulation incontrôlée des armes. Et c'est ainsi que, progressivement, le terrorisme a pris de l'ampleur. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, la contagion terroriste continue de s'accroître dans presque toutes les régions de l'Afrique. Je ne ménagerai dès lors aucun effort pour que la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2030, que j'ai l'honneur de superviser depuis le mois de février dernier, devienne une réalité.

L'Afrique continue d'être le témoin de la persistance d'un terrorisme préoccupant, qui affecte l'aspect socioéconomique et politique des pays et des régions concernés, et du continent dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle la 16^e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, en mai 2022, a porté son attention sur le lien inquiétant qui existe entre terrorisme et extrémisme violent d'une part, et la survenance de changements inconstitutionnels de gouvernement en Afrique d'autre part. Ce sommet a souligné le besoin d'une réponse urgente face aux menaces posées par le terrorisme, dont le Conseil de sécurité est saisi des conséquences depuis plusieurs années. En tant qu'Union africaine, nous avons déjà pris des initiatives, y compris la mise en place d'un comité ministériel sur le terrorisme, pour appuyer les États membres et les communautés économiques régionales en vue de mettre en œuvre les conclusions du Sommet.

Par ailleurs, le continent continue de faire de grands pas en avant en cherchant des solutions à ses différents défis sécuritaires, en déployant entre autres d'importantes opérations de maintien de la paix. Je citerai par exemple les remarquables réalisations obtenues en Somalie à travers la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et, par la suite, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, mais aussi dans le bassin du lac Tchad à travers la Force multinationale mixte. Le succès de ces missions a eu pour résultat de réduire la violence, de contenir les groupes terroristes et de protéger les populations affectées. Le récent déploiement au Mozambique de la mission de la Communauté

de développement de l'Afrique australe, et la décision de la Communauté d'Afrique de l'Est de déployer une force dans l'est de la République démocratique du Congo, largement encouragée et appuyée par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, méritent d'être salués.

Les défis sécuritaires en cours, qui compromettent grandement notre quête de développement durable, appellent des efforts soutenus et renouvelés au sein des cadres régionaux et continentaux pertinents, dans un élan collectif en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité du continent. À cette fin, le partage d'informations pertinentes, le renseignement et la coordination des opérations sont essentiels pour consolider nos acquis en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et autres menaces transnationales. C'est ainsi que nous avons mis en place des cadres à l'échelle régionale, tels que le processus de renforcement de la coopération en matière de sécurité, le Processus de Nouakchott, l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, le processus de Djibouti à l'échelle continentale, ainsi que d'autres centres et unités de fusion et de liaison à l'échelle régionale, tels que l'Initiative d'Accra. Certains de ces cadres ont actuellement des impacts positifs, mais nécessitent encore un engagement et un appui renouvelés dans ce sens. En tant qu'instruments importants, l'ONU et l'Union africaine peuvent mettre à profit ces outils pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent.

L'un des facteurs qui contribuent à la poursuite de l'expansion du terrorisme est le peu d'attention accordée aux approches surtout préventives. Aussi voudrais-je exhorter le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts en renforçant la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine en matière de prévention, qui s'avère moins coûteuse à long terme. Le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent aurait une empreinte solide s'il était convenablement doté des ressources nécessaires. À cet égard, il est également important de souligner le Mécanisme africain d'appui à une transition inclusive (AFSIT), programme conjoint prévu entre l'Union africaine et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour accompagner les pays dans les transitions politiques afin de construire des institutions locales et nationales résilientes. Par conséquent, je recommanderais l'usage de ces plateformes pour appeler les partenaires à appuyer le lancement effectif de ce projet stratégique. À cet égard, je voudrais assurer le Conseil de l'engagement de l'Union africaine à ne ménager aucun effort pour appuyer les États membres dans le sens de la réalisation de notre

objectif commun de prévenir l'expansion et la menace du terrorisme, et de le combattre sur le continent, en renforçant davantage la collaboration avec l'ONU.

Je voudrais, pour conclure, mettre l'accent sur deux points importants dans le combat contre ce fléau.

Nous devons garantir la mobilisation des fonds nécessaires pour prévenir et combattre le terrorisme, et assurer le financement prévisible, flexible et soutenu des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, qui sont également destinées à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La prévention est aussi importante, et nécessite qu'on lui accorde encore plus d'attention que ce n'est le cas actuellement. Le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent a besoin d'une mise en œuvre plus concertée et décentralisée. Des projets innovants tels que le projet AFSIT, cofinancé par l'Union africaine et le PNUD, doivent être fortement encouragés et soutenus financièrement. L'établissement de centres de lutte contre le terrorisme, au niveau régional, pour appuyer les efforts nationaux visant à prévenir et à combattre ce terrorisme est également un volet plus qu'important. Ces centres aideront à renforcer les mesures de protection à l'échelle nationale, régionale et continentale et à assurer la coopération et la coordination interrégionales en matière de prévention et de détection des menaces terroristes, ainsi qu'à combattre les actes terroristes, y compris dans les ports et en mer.

Le temps n'est pas avec nous. Il nous faut mener une lutte contre la pauvreté et l'exclusion, grâce à une politique réussie en matière de renforcement des capacités, d'égalité des chances et d'emploi des jeunes, qui sont souvent les proies privilégiées des extrémistes. Il nous faut encourager le tarissement des sources de financement du terrorisme grâce à une législation répressive qui prévoit le gel des fonds appartenant à des personnes présumées terroristes et figurant sur une liste nationale ou internationale. Il nous faut surtout des actions plus globales, plus fortes, plus coordonnées, plus innovantes, plus opportunes, plus durables et plus solidaires, si nous voulons éradiquer ce fléau et réaliser ainsi l'Agenda 2063 de l'Union africaine en faveur d'un développement harmonieux et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Assoumani de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président de la République du Mozambique.

(l'orateur poursuit en portugais ; texte anglais fourni par la délégation)

Je commence ma déclaration devant cet organe de l'ONU, le Conseil de sécurité, en saluant et en remerciant tous ceux qui honorent de leur présence la séance d'aujourd'hui. Au nom de la République du Mozambique, du peuple mozambicain et en mon nom personnel, je salue tous les membres du Conseil de sécurité. Étant donné qu'il s'agit de ma première intervention devant le Conseil, je souhaite exprimer une nouvelle fois notre profonde reconnaissance à tous les États Membres de l'ONU pour la confiance placée en nous. Je tiens à remercier tout particulièrement le Secrétaire général António Guterres de son engagement à renforcer le multilatéralisme, en particulier les objectifs de paix et de sécurité internationales, les principes qui sont les fondements de l'Organisation.

Le 1^{er} mars de cette année, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2023-2024, la République du Mozambique a accédé à la présidence tournante mensuelle. Parmi les différents thèmes abordés, le Mozambique a choisi comme événement phare un débat approfondi sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Nous comprenons qu'au même titre que les changements climatiques, le terrorisme fait partie des principales menaces qui pèsent sur la sécurité de nos pays.

Dans les circonstances actuelles, le terrorisme est la manifestation prédominante du fléau de la guerre, que l'ONU s'efforce d'éliminer depuis sa création grâce aux changements qu'elle a apportés dans différents contextes économiques, géographiques et sociaux. La lutte contre le terrorisme continue de rendre difficile la consolidation de l'esprit de solidarité entre les peuples et les États, en raison de la nature transnationale de ce phénomène et de l'impossibilité de prévoir où et quand il frappera et quelles seront les cibles visées. L'expansion du terrorisme constitue une grave menace et s'alimente de facteurs qui varient d'un contexte à l'autre. D'une part, la radicalisation repose sur des variables identitaires alimentées par l'intolérance et, d'autre part, la manipulation des facteurs socioéconomiques a accéléré le recrutement par les groupes terroristes, en particulier parmi les jeunes. La synergie entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée contribue à la survie et à la propagation des groupes terroristes. Sur le continent africain, ces groupes ont généralement recours au trafic des ressources minérales, en particulier des pierres précieuses, ainsi qu'au trafic de drogues illicites afin de financer leurs activités grâce au blanchiment d'argent. Les ressources financières provenant d'activités illicites aident à séduire les jeunes pour les recruter dans leurs rangs.

Bien que le terrorisme soit une menace mondiale, la situation en Afrique est plus critique. Le Global Terrorism Index (indice mondial du terrorisme) (2022) montre qu'environ 48 % des décès liés au terrorisme surviennent en Afrique, la région du Sahel étant le nouvel épice de attentats terroristes. Sur le continent africain, les groupes terroristes sont plus actifs en Afrique du Nord, au Sahel, en Afrique centrale, dans la Corne de l'Afrique, en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Dans la région d'Afrique australe, la République du Mozambique est la cible directe d'attentats terroristes depuis octobre 2017. Ces actes sèment la mort et la destruction et ralentissent la mise en œuvre du programme de développement pour le bien-être de nos peuples. L'extrémisme violent conduisant au terrorisme est également alimenté par un certain nombre d'approches et de discours différents. Comme indiqué précédemment, l'exploitation des problèmes de développement auxquels se heurtent la plupart des pays africains, en particulier en ce qui concerne le taux d'emploi des jeunes, rend les communautés vulnérables au phénomène du terrorisme. En proposant ce thème, nous voulons offrir au Conseil de sécurité l'occasion de mener une réflexion, notamment sur la manière d'améliorer le cadre de coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Les enseignements tirés de cette réflexion pourraient être utiles et appliqués dans d'autres régions touchées par ce phénomène.

La République du Mozambique salue les efforts que déploie l'ONU, par l'intermédiaire du Comité contre le terrorisme, pour coordonner les efforts des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en supervisant la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, de la résolution 1373 (2001), sur la lutte contre le terrorisme, et des mesures de prévention. La République du Mozambique souligne également l'importance de la Déclaration de Delhi, qui réaffirme l'attachement collectif des États à une approche de tolérance zéro en matière de lutte contre le terrorisme. En ce qui concerne l'approche multilatérale décrite dans plusieurs documents pertinents, les mécanismes régionaux sont une option qui doit être envisagée sérieusement pour lutter contre le terrorisme. En outre, dans les Articles 52 à 54 du Chapitre VIII, la Charte des Nations Unies donne un cadre approprié de collaboration et de partage des responsabilités entre l'ONU et les mécanismes régionaux et sous-régionaux dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Qui plus est, la collaboration institutionnelle entre l'ONU et les organisations régionales est mentionnée

dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité qui soulignent l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que le rôle que les organisations régionales peuvent jouer à cet égard. Les pays africains, l'Union africaine et les organisations régionales, telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ont accumulé au fil des ans une expérience pertinente en matière de règlement des conflits. Cette expérience a contribué à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine en ce qui a trait à l'objectif « Faire taire les armes en Afrique ». Par exemple, une mission de la SADC a été créée au Mozambique et dotée d'une importante composante militaire qui lutte contre le terrorisme dans la province de Cabo Delgado depuis juillet 2021. Cela montre que l'approche visant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains n'est pas simplement un discours panafricaniste ou un discours creux, mais plutôt un principe qui consiste à s'appuyer sur les expériences et les spécificités locales pour trouver des solutions. Pour le Mozambique, cette expérience est porteuse d'une valeur ajoutée, car nous luttons actuellement contre le terrorisme en conjuguant les efforts multilatéraux régionaux de la SADC et les efforts bilatéraux du Mozambique et du Rwanda. Ensemble, nous luttons efficacement contre le terrorisme.

Au lieu des énormes investissements réalisés au fil des ans au niveau mondial au profit de certains pays, y compris des pays africains, nous proposons d'examiner le modèle que j'ai décrit. Il est simple à superviser, facilite la communication et a connu un succès très rapide. Par conséquent, comme je l'ai mentionné, le Mozambique lutte contre le terrorisme avec une certaine efficacité en associant les efforts internes et le soutien des partenaires – y compris la SADC, par le biais de sa mission au Mozambique, et le Rwanda – qui investissent leurs maigres ressources au détriment du programme de développement socioéconomique. Nous appelons donc à un soutien accru au Mozambique et à ces pays afin d'éradiquer le terrorisme de notre pays et de la région.

Avant de terminer cette intervention, qui vise à présenter notre vision, et en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience de l'Afrique, ainsi que sur notre compréhension de la structure internationale du terrorisme et de l'extrémisme violent, le Mozambique voudrait humblement proposer que le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, prévu en juillet, prenne en considération les éléments suivants. Nous

devons mettre en place un mécanisme commun visant à promouvoir la résilience des populations, ce qui permet de prévenir l'extrémisme violent qui peut conduire au terrorisme. Cela pourrait se traduire par la création d'un fonds destiné à renforcer les initiatives locales de développement durable en promouvant des projets susceptibles de générer des emplois pour les jeunes, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient. En outre, nous aimerions proposer que les politiques et stratégies suivantes soient prises en compte lors de la coordination avec les différents mécanismes multilatéraux.

Elles consistent premièrement à renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les blocs régionaux afin d'enrayer la propagation et la consolidation du terrorisme sur le continent africain ; deuxièmement à appuyer en priorité les solutions régionales découlant des pactes de sécurité, ainsi que les mécanismes bilatéraux dûment examinés ; troisièmement à utiliser le partage d'informations et de technologies pour renforcer les capacités de protection des infrastructures critiques dans les zones où il existe des intérêts communs, comme les frontières interétatiques ; quatrièmement à coordonner les priorités entre les différentes régions géopolitiques, telles que l'Occident, l'Afrique et le Moyen-Orient, tout en tenant compte du spectre du terrorisme ; cinquièmement à promouvoir une approche globale combinant des interventions sécuritaires, judiciaires et socioéconomiques afin de s'attaquer aux facteurs de fragilité sociale qui peuvent souvent être considérés comme des causes profondes du terrorisme ; et sixièmement à améliorer les instruments et les méthodes qui nous aideront à distinguer les types et les modes opératoires des terroristes dans des régions particulières, afin d'éviter de lutter contre le terrorisme uniquement avec des solutions globales.

Je voudrais, pour conclure, lancer un appel. L'endettement élevé de nombreux pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire réduit non seulement leur capacité à financer les services essentiels et leurs économies, notamment à répondre efficacement aux effets des différents chocs liés aux changements climatiques et aux crises d'origine humaine, mais il les rend également de plus en plus vulnérables à l'extrémisme, au terrorisme et à d'autres conflits violents. Dans une étude récente, le Programme des Nations Unies pour le développement a estimé que 52 pays de ce groupe, représentant près de 40 % des pauvres du monde, sont confrontés à cette situation. Afin de les aider à sortir de cette crise, nous appelons la

communauté internationale à restructurer leurs dettes et à faciliter l'accès à des financements abordables pour les pays à haut risque. Pour cela, il faut transformer le système financier international en réformant les institutions financières multilatérales.

(l'orateur reprend en anglais)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole au Président de la Confédération suisse.

Le Président Berset : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour la tenue de ce débat sur un sujet d'une telle importance. J'aimerais remercier également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son exposé et le Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine de son intervention.

Nous avons constaté que malgré les efforts persistants du Conseil, malgré l'engagement infatigable des organisations internationales et régionales, le terrorisme persiste. Nous constatons également que c'est une menace grave pour la paix et la sécurité. Mais c'est surtout une menace qui change constamment d'apparence et qui s'adapte, si on peut le dire ainsi, à des contextes qui eux-mêmes changent constamment. Je crois que le Secrétaire général a rappelé à très bon escient dans son dernier rapport sur la menace représentée par Daech (S/2023/76) que le terrorisme et l'extrémisme violent trouvent dans les conflits actuels et dans toute sorte d'instabilité des terrains fertiles pour se propager. Dans ces contextes, il est probablement beaucoup plus facile de recruter, de propager des idéologies haineuses et d'inciter à la violence. Nous devons constater que c'est un risque qui existe partout, mais que cette tendance s'est manifestée de manière particulièrement alarmante sur le continent africain récemment.

Vous avez parlé, Monsieur le Président, de Cabo Delgado, une situation qui préoccupe toujours votre pays. J'ai pu m'en rendre compte à titre personnel en février cette année lors d'une visite au Mozambique. Je voudrais encore vous remercier d'ailleurs, Monsieur le Président, pour cette occasion d'aller faire cette visite de terrain avec vous dans le nord du pays et de voir la situation directement sur place. Ce que l'on voit, dans ce contexte, c'est que de nouveaux groupes terroristes émergent. On voit également que des groupes armés existants rejoignent des organisations désignées comme

terroristes par l'Organisation des Nations Unies, et que ces menaces continuent de faire des victimes, de déchirer les sociétés et de déstabiliser des économies.

Je crois que nous devons changer cela et pour cela il faut briser le cycle de la violence. Quelle est la réponse ? Je crois que nous connaissons les éléments nécessaires, il s'agit de l'état de droit, de la prévention, comme le Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine l'a mentionné de manière très marquée tout à l'heure, des partenariats et de l'inclusion. Nous connaissons les éléments et, en premier lieu, nous devons veiller au plein respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire, des droits humains et du droit des réfugiés.

Que signifie respecter l'état de droit ? Cela signifie d'abord que les opérations antiterroristes ne doivent pas pouvoir servir de prétexte pour ne pas respecter les règles qui protègent les populations civiles ou pour écarter des opposants politiques. Cela signifie aussi que nous devons garantir que l'aide humanitaire parvienne à chaque personne dans le besoin, et ce sans retard et sans entrave. Cela signifie enfin tenir compte de la situation particulière des enfants et considérer que les enfants associés à des groupes terroristes sont des victimes. La Suisse a soutenu l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour élaborer un manuel contenant des orientations pour les décideurs et les praticiens sur l'évaluation psychosociale des enfants associés à des groupes criminels et armés. C'est une dimension qui me paraît particulièrement importante dans ce débat.

La paix, la sécurité et la prospérité sont les meilleures réponses aux idéologies incitant à la violence terroriste ou extrémiste. Nous devons donc les affronter sans attendre et pour cela affronter tous les défis mondiaux actuels et futurs. Autrement dit, nous devons affronter tout ce qui crée et maintient de l'instabilité. Après avoir parlé de la question des enfants, qui est une dimension que je souhaitais vraiment apporter dans ce débat, je voudrais aussi parler du problème que posent, dans ce contexte, les changements climatiques. Des intempéries extrêmes et la désertification attisent les disputes et les conflits, et déclenchent des flux migratoires, souvent incontrôlés. Cela peut évidemment aggraver les conflits et être exploité par des groupes terroristes et extrémistes violents. Je le mentionne ici parce que c'est aussi pour cela et dans ce contexte que la Suisse travaille avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et l'Université des Nations Unies sur un projet qui démontre la relation entre les difficultés de subsistance liées au climat d'une part, et le recrutement par des groupes armés d'autre

part, et ce dans le bassin du lac Tchad. Il serait bon de l'avoir toujours en tête.

Les problèmes sont liés ; en quelque sorte, ils se nourrissent les uns des autres. C'est aussi pour cela que je voulais parler des changements climatiques. Comme le disait le Président Nyusi à l'instant, la réponse doit être globale. Elle doit être aussi holistique. On ne peut pas résoudre le problème simplement en prenant un petit morceau isolé. Il faut voir l'ensemble, et c'est ce que nous devons nous attacher à faire. Dans ce contexte, je crois également que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et ses quatre piliers, que j'ai mentionnés tout à l'heure, fournissent un ensemble de mesures qui, mises en œuvre de manière équilibrée, sont un excellent outil pour avancer ensemble. C'est une stratégie qui est également le symbole de notre unité. Le Président Nyusi a donné quelques pistes et éléments de réflexion pour la révision qui nous attend. Il y a un élément qui me paraît important dans ce cadre : jusqu'ici, à chaque révision de la Stratégie, nous avons su trouver un consensus et il a toujours été possible d'avancer avec un consensus. Je crois que ce consensus est l'une des meilleures réponses que l'on puisse apporter à celles et ceux qui cherchent à nous diviser, et nous devrions nous efforcer de le consolider avec l'actuelle huitième révision.

Tout cela doit se faire dans la collaboration, et il ne faut pas oublier que les organisations régionales et sous-régionales sont particulièrement importantes si l'on souhaite comprendre les dynamiques sur le terrain. Il faut donc favoriser une collaboration plus étroite avec elles, avoir une meilleure coordination des initiatives dans ce domaine et souligner qu'il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes du problème. On ne peut pas voir ce problème seulement comme un problème purement militaire ou sécuritaire ; il faut le voir globalement. Dans ce contexte, la Suisse a développé un programme de formation sur la prévention, dont parlait le Président des Comores tout à l'heure – la prévention est tellement importante –, avec les États membres de l'Union africaine et en partenariat avec le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme. Je ne peux que souligner à ce titre l'importance de la prévention.

Pour arriver au terme de mon intervention, les partenariats, l'inclusion et l'état de droit sont des éléments absolument indispensables dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Il faut veiller, dans un tel contexte, à ce que les femmes, les jeunes et la société civile soient reconnus dans le rôle d'acteurs et d'actrices du changement et de la paix, et le faire toujours dans le plein respect du droit international, parce que, sinon, nous trahirions nos propres valeurs et

risquerions de perdre la confiance de nos populations, qui, ne l'oublions jamais, est absolument essentielle pour priver durablement le terrorisme de son terreau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente du Gabon.

M^{me} Raponda (Gabon) : Je m'exprime devant le Conseil de sécurité au nom du Président de la République gabonaise, S. E. Ali Bongo Ondimba. Je tiens à féliciter le Mozambique pour l'initiative de cet important débat sur la menace que les actes terroristes continuent de faire peser sur la paix et la sécurité internationales. Je remercie le Secrétaire général de l'ONU pour son engagement dans la lutte contre le terrorisme, et je remercie également S. E. le Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine pour son exposé édifiant.

L'année 2022 a été particulièrement meurtrière en Afrique, du fait des attaques terroristes. Entre janvier et septembre 2022, 1 093 attaques terroristes ont été perpétrées sur le continent africain, faisant 7 816 morts et 1 772 blessés. Selon ces chiffres du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, chacune des cinq régions du continent a eu à compter des victimes parmi les populations civiles, les forces de sécurité ou les officiels. La capacité de Daech à mobiliser d'énormes ressources rendant possible l'acquisition de stocks d'armes légères et de petit calibre, qui alimentent l'instabilité et la violence sur le continent africain, est particulièrement préoccupante, notamment dans les régions du Sahel, dans le bassin du lac Tchad, y compris dans la région des Grands Lacs, et en Afrique australe.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/76) fait état de la corrélation qui existe entre les difficultés structurelles éprouvées par certains pays sur les plans sécuritaire, social et économique, notamment en Afrique, et la progression dangereuse des activités de Daech. À cet effet, les nombreux défis que les mouvances terroristes posent à la paix et à la sécurité internationales exigent une vigilance continue, mais surtout un renforcement de la coopération afin d'accroître la résilience des États fragiles, notamment dans la maîtrise des nouvelles technologies de l'information dont se sert Daech pour étendre ses activités criminelles. C'est là une exigence fondamentale, car les groupes terroristes continuent de s'établir dans les régions où l'autorité et les capacités de l'État sont insuffisantes. C'est ici le lieu de réaffirmer les engagements que nous avons pris dans la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes et la nécessité de mettre en œuvre ses recommandations pertinentes.

Les réseaux terroristes sont en constante mutation et résistent à la mobilisation de la communauté internationale. Il s'agit manifestement d'une menace transnationale et redoutable qu'aucun gouvernement ni aucune organisation ne peut combattre seul. Une action concertée aux niveaux mondial, national et régional est cruciale. Les gouvernements sont de plus en plus sous la pression des populations, excédées par l'insécurité grandissante, d'autant plus que les mesures politiques et économiques semblent être en retrait de l'urgence et de la fermeté requises pour lutter contre ce fléau. C'est une guerre qui soumet à rude épreuve les capacités limitées des États et qui déstabilise des régions entières. Le 28 mai 2022, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté à Malabo une importante déclaration dans laquelle ils réaffirment leur volonté de lutter contre toute forme et manifestation du terrorisme et de la violence extrémiste sur le continent. Les dirigeants africains ont également multiplié les initiatives régionales de lutte antiterroriste, parmi lesquelles la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et l'Initiative d'Accra.

Il est fondamental de veiller à ce que la polarisation actuelle du monde n'entraîne pas un affaiblissement du multilatéralisme, dont les groupuscules terroristes et leurs affiliés pourraient dangereusement tirer profit. Il nous faut surtout privilégier une approche holistique de lutte qui tienne compte des conditions socioéconomiques précaires qui font de nos nombreux jeunes désabusés des cibles faciles pour la radicalisation et le recrutement dans les organisations terroristes. Je voudrais souligner le caractère crucial d'une approche tridimensionnelle. Tout d'abord, nous devons faire preuve d'une tolérance zéro à l'égard de toutes les formes et manifestations du terrorisme et de la violence extrémiste. Ensuite, nous devons arrimer notre action sur une stricte adhésion au droit international, au respect de l'état de droit et aux instruments internationaux et protocoles pertinents. Enfin, nous devons protéger notre action de toute forme de politisation.

Nous devons poursuivre et renforcer notre coopération à travers le partage d'informations, la formation des personnels de sécurité et de renseignement et l'appui aux opérations de lutte visant à affaiblir les groupes terroristes. Notre réponse face au terrorisme doit être cohérente, combinant l'approche militaire avec des interventions à long terme pour remédier au déficit de gouvernance. Notre réponse doit surtout être holistique, et non fragmentée, au risque d'alimenter les intérêts des groupes terroristes qui exploitent les failles

systemiques pour fermenter le terreau de la violence. Parmi ces failles, on peut relever les crises humanitaires, qui deviennent de plus en plus complexes, avec les effets indus des changements climatiques, corrélées à la montée de la pauvreté et des inégalités inhérentes aux crises politiques et socioéconomiques récurrentes.

Nous devons ainsi mettre au cœur de notre action collective contre le terrorisme un traitement approprié des défis socioéconomiques des pays affectés, notamment l'éducation et la formation des jeunes, le renforcement de l'autorité de l'État, en particulier pour les États fragiles, et l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées. De même, il nous faut assécher les sources de financement des réseaux terroristes, à travers des partenariats consolidés en matière de renseignement sur les transactions monétaires en ligne et l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Les Nations Unies doivent redoubler d'efforts, accroître leurs moyens d'action et appuyer avec hardiesse les initiatives et opérations de soutien à la paix, notamment les initiatives africaines. Le front contre le terrorisme doit être uni, et l'engagement de tous doit être total en tout lieu.

Pour le Gabon, dont le Chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, assure la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, les efforts de la communauté internationale doivent s'appuyer sur les organisations régionales et sous-régionales, qui connaissent mieux les dynamiques sur le terrain. Cependant, ces efforts ne peuvent être efficaces que si les organisations en question disposent de capacités financières adéquates et prévisibles. Il nous revient d'offrir à ces organisations les outils nécessaires au renforcement de leurs capacités de résilience.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance pour la communauté internationale d'être plus déterminée et plus solidaire face à l'ampleur de la menace terroriste et face au terrorisme. Il suffit qu'un seul maillon soit défaillant pour que toute la chaîne de notre sécurité collective soit mise en danger. À l'aune de cette réalité, notre solidarité et la dynamique inclusive de notre action doivent être à la mesure de notre interdépendance en tant que maillons d'une même chaîne, celle de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la République du Ghana.

Le Président Akufo-Addo (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président,

de votre direction du Conseil de sécurité à un moment où l'ordre mondial se heurte à de forts vents contraires. Je félicite également le Secrétaire général António Guterres de son allocution qui donne à réfléchir sur ce sujet très important, de même que le Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine, S. E. M. Azali Assoumani, du point de vue précieux qu'il a donné sur la question.

Le Conseil de sécurité n'ignore rien des conséquences dévastatrices que le terrorisme et l'extrémisme violent ont sur l'humanité. L'ordre international est menacé à cause des actions déstabilisatrices qui sont menées par des groupes terroristes dans le monde entier. L'incertitude inquiétante quant au lieu de la prochaine attaque, le nombre de vies perturbées, de personnes tuées ou déplacées, l'annexion de territoires nationaux et les graves préjudices infligés à des économies entières sont autant de répercussions de cette lutte, à part que cette guerre n'a pas de frontières définies, pas plus qu'elle n'a de date de fin.

Pour nombre de personnes vivant en Afrique, la menace qui pèse sur la paix dont elles jouissent est une réalité quotidienne. Nous sommes ainsi profondément préoccupés de voir l'Afrique devenir progressivement un théâtre de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la communauté internationale (S/2023/76), publié en février, de même que l'indice mondial du terrorisme de 2022 et le rapport de 2022 du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, font tous état d'une augmentation de l'incidence du terrorisme et de l'extrémisme violent dans toute l'Afrique et d'une évolution de leurs modes opératoires. Les données concernant les pertes humaines sur le continent sont particulièrement édifiantes. C'est pour ces raisons que le Ghana réitère sa condamnation de tous les actes d'extrémisme et de terrorisme et exhorte le monde civilisé à en faire autant. Notre humanité commune et notre existence même en dépendent.

Au Sahel, nous voyons un renforcement de la présence des affiliés de Daech. Boko Haram poursuit ses assassinats, ses enlèvements et ses actes de violence à grande échelle contre les populations civiles au Nigéria, au Cameroun, au Tchad et au Niger. Cela dure depuis plus d'une décennie. En Somalie, les Chabab, affiliés à Al-Qaïda, sont sous pression, mais pas vaincus ; à Cabo Delgado, au Mozambique, Daech, l'État islamique et des éléments des Chabab sont contenus par le Gouvernement, aidé en cela par les forces de la Communauté

de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Rwanda, et dans l'est de la République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées, affiliées à Daech, et d'autres continuent de déstabiliser les populations.

Ces dernières années ont vu un certain nombre d'initiatives et des progrès, aux niveaux mondial et régional, en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Par nos efforts conjugués, nous avons prouvé que nous étions capables de coopérer les uns avec les autres afin de renforcer notre aptitude à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et en tant que crime grave qui ne peut se justifier, quels qu'en soient les motifs ou l'origine.

La Charte des Nations Unies a placé la collaboration régionale au cœur du mandat de l'Organisation. Nos fondateurs étaient assez sages pour comprendre que, dans le monde compliqué d'aujourd'hui, à l'évolution rapide, nulle organisation ne saurait à elle seule garantir la paix, la stabilité et la croissance. Il faut pour cela des partenariats à tous les niveaux, du local au mondial en passant par le régional. Plus que jamais, l'efficacité de l'ONU repose sur une coopération à la fois plus profonde et plus solide avec les organisations régionales.

Dans ce contexte, je m'arrêterai sur quelques points.

Premièrement, la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme souligne le besoin urgent d'une réponse collective. Aucun pays, si puissant soit-il, n'est à l'abri du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, et aucun ne peut à lui seul opposer une réponse efficace à ces menaces. Dans un monde qui évolue rapidement, une coopération accrue s'impose entre les organisations continentales et régionales pour combattre ces nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le partenariat, mis en exergue au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, a toujours été un facteur important de la préservation de la paix et de la sécurité internationales et du renforcement de notre aspiration commune à la paix et à la sécurité mondiales.

Deuxièmement, en Afrique, nous avons décidé de combler les lacunes en remédiant aux limites des efforts de maintien de la paix des Nations Unies et des capacités nationales face aux menaces terroristes transnationales. Afin de combattre les insurrections dans leurs régions respectives, des organisations régionales africaines, telles que la SADC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont mis au point leurs propres opérations, qui comprennent des volets à la fois militaires et diplomatiques. L'Initiative d'Accra, qui regroupe le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin, le Mali et le Burkina Faso, ainsi que bientôt,

nous l'espérons, le Nigéria, est l'un de ces mécanismes de renseignement et de sécurité fondés sur l'entraide qui ont pour but de contribuer à la lutte contre le terrorisme.

Toutefois, les capacités limitées et les ressources financières insuffisantes sont devenues d'importants obstacles dans la lutte contre les terroristes. Les expériences précédentes en matière de maintien de la paix en Afrique nous ont montré toute la difficulté de mener à bien des mandats ambitieux si leur financement est insuffisant. La lutte contre les organisations terroristes et les groupes armés devrait être la priorité du Conseil pour faire face aux problèmes de sécurité auxquels l'Afrique est actuellement confrontée.

Troisièmement, le renforcement de la coopération et de la collaboration entre l'ONU et les organisations continentales et régionales devrait exploiter les atouts existants afin de favoriser la mise en place d'une approche préventive, fondée sur des mécanismes régionaux d'alerte rapide. Les efforts en matière de prévention des conflits et de médiation ont démontré que le fait de collaborer accroît notre pouvoir de persuasion pour inciter les parties à faire la paix et désamorcer les tensions dans les localités.

Quatrièmement, il importe que les partenariats avec les organisations régionales soient fondés sur le respect mutuel et ne consistent pas à tenter d'imposer des approches préétablies pour régler des situations régionales singulières. Cette attitude ne peut que nuire au travail des organisations régionales et aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. Notre sécurité collective exige en effet que nous trouvions la volonté d'agir de manière collaborative et résolue, conformément à nos mandats respectifs, afin de vaincre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. Les activités de l'ONU, de l'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Initiative d'Accra, devraient être complémentaires.

Il importe que nous renforçons la capacité des organisations régionales en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits. Pour ce faire, nous devons intensifier la coopération dans les domaines du renseignement, de la logistique, des capacités, de la formation et du déploiement, tout en trouvant des modes de financement novateurs, afin que les projets mis en œuvre sur nos continents aient les plus grandes retombées possibles et permettent d'obtenir les résultats les plus rapides, dans l'intérêt des populations et pour un développement durable.

Enfin, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présidé cette séance de haut niveau, qui a mis davantage en évidence l'urgence de renforcer concrètement la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Mozambique et en particulier le Président Nyusi d'avoir organisé ce débat de haut niveau sur le renforcement des efforts de lutte contre le terrorisme en Afrique. Je remercie également le Secrétaire général Guterres et le Président en exercice de l'Union africaine, M. Assoumani, de leurs exposés d'aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue à tous les visiteurs de haut niveau qui sont présents parmi nous aujourd'hui.

Je suis reconnaissante de l'accueil chaleureux que j'ai reçu à l'occasion de ma visite à Maputo en janvier. Mes réunions avec la Ministre des affaires étrangères Macamo Dlhovo ont été l'occasion de débattre de nombreuses priorités communes, parmi lesquelles la sécurité régionale, les changements climatiques, les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que le terrorisme. J'ai également eu l'occasion de rencontrer des étudiants, des cheffes d'entreprise et des militants écologistes. Leur potentiel sans bornes m'a grandement inspirée, et le travail qu'ils accomplissent est très important car nous savons qu'en fin de compte, c'est en mobilisant les citoyens qu'on parvient au changement. Nous savons également que notre partenariat avec les dirigeants de la société civile nous aidera à relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés. Et à l'heure actuelle, ces défis sont légion, notamment en ce qui concerne la montée en flèche du terrorisme en Afrique. Nous condamnons tout acte de terrorisme et nous nous engageons à combattre les terroristes et à soutenir les efforts déployés pour les vaincre, où qu'ils soient.

Aujourd'hui, je tiens à souligner la détermination de mon pays à lutter contre cette menace majeure et à débattre du rôle crucial que jouent l'ONU et le respect des droits humains dans ce combat.

Le premier jour du Sommet des dirigeants des États-Unis et de l'Afrique, qui s'est tenu en décembre, le Secrétaire d'État Blinken a coprésidé le Forum sur la paix, la sécurité et la gouvernance. Dans le cadre de ce forum, les Présidents du Niger, de la Somalie et du Mozambique ont examiné la manière dont la bonne gouvernance, la consolidation de la paix, les partenariats internationaux et le développement inclusif contribuent à la paix et à la sécurité.

Notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique est inébranlable. Les États-Unis ont fourni près de 8 milliards de dollars d'aide au secteur de

la sécurité depuis l'exercice 2019. Et vendredi dernier, le Président Biden a transmis au Congrès des États-Unis un plan décennal de mise en œuvre de la stratégie des États-Unis en matière de prévention des conflits et de promotion de la stabilité, qui inclut un partenariat avec le Mozambique. Parmi les autres partenaires africains figurent la Libye et des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Ghana, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Togo. Ces plans témoignent de notre attachement à une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics en ce qui concerne la consolidation de la paix et l'accompagnement de nos partenaires dans leur parcours vers un avenir plus pacifique. Tandis que nous œuvrons à l'avènement de cet avenir pacifique, je tiens à insister sur l'importance d'intégrer les points de vue de la société civile, des femmes, des jeunes, des victimes du terrorisme, des responsables locaux, des militants et des représentants du secteur privé. L'adoption d'une approche à l'échelle de la société est le moyen le plus efficace et le plus durable de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Aujourd'hui, je tiens également à saluer les efforts déployés par l'Afrique en matière de sécurité et à rendre hommage aux sacrifices consentis par le personnel de l'Union africaine au nom de la paix et de la sécurité sur le continent. L'exemple de la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique, dont nous avons entendu parler aujourd'hui et qui a contribué à renforcer la sécurité et amélioré l'accès à l'aide humanitaire, montre que le leadership africain face aux problèmes africains permet de trouver des solutions. Nous sommes fiers de fournir un appui crucial aux initiatives de leadership régional dans toute l'Afrique et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous restons déterminés à explorer les moyens de soutenir davantage les opérations de paix de l'Union africaine et nous nous félicitons à la perspective de participer de manière constructive aux débats à venir sur le rapport du Secrétaire général concernant les prochaines mesures à prendre pour mettre en œuvre les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Alors que l'Assemblée générale procède actuellement au huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, nous plaidons en faveur d'une vision commune.

Comme le Conseil l'a réaffirmé dans de nombreuses résolutions, la promotion et la protection des droits humains et de l'état de droit sont des éléments clefs de la lutte contre le terrorisme. Une action efficace contre le terrorisme et la protection des droits humains sont des objectifs non pas contradictoires, mais complémentaires et synergiques. Lorsque les États Membres invoquent la

lutte contre le terrorisme comme prétexte pour réduire au silence les dissidents politiques ou perturber les activités de la société civile, ils ne font qu'encourager la radicalisation violente. Et entendons-nous bien, les atteintes aux droits de la personne commises par des organisations paramilitaires privées sur le continent exacerbent les ressentiments qui favorisent le recrutement et les activités terroristes. Nous savons que des entités telles que le groupe Wagner, appuyé par le Kremlin, portent purement et simplement atteinte à la paix.

Pour terminer, les États-Unis appellent le Conseil à mettre tous les outils à sa disposition au service de la paix et de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme en Afrique et dans le monde. Exploitions pleinement le potentiel de l'ONU et du continent africain en œuvrant à l'édification d'un avenir plus pacifique et plus sûr pour tous.

M. Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Mozambique d'avoir organisé le précieux débat d'aujourd'hui et à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, de présider cette séance. Le Mozambique a dû endurer ces menaces, en particulier à Cabo Delgado, où la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe est présente depuis juillet 2021. Votre initiative d'organiser la présente séance, Monsieur le Président, montre qu'il est urgent de s'attaquer efficacement au terrorisme et à ses dimensions transnationales. Je tiens également à remercier de leurs réflexions précieuses S. E. M. Azali Assoumani, Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine, ainsi que le Secrétaire général Guterres.

La dernière fois que j'ai pris la parole dans cette salle, j'ai parlé du caractère néfaste du terrorisme et de l'extrémisme dans le monde (voir S/PV.9188). La dernière édition du Global Terrorism Index (indice mondial du terrorisme) annuel montre à quel point ces menaces demeurent néfastes. En 2022, les terroristes ont tué en moyenne un plus grand nombre de personnes par attentat que l'année précédente, et l'Afrique subsaharienne a enregistré la plus forte augmentation du nombre de décès dus au terrorisme dans le monde.

Le terrorisme est un phénomène complexe et, surtout, qui varie selon chaque contexte. Aussi les Émirats arabes unis estiment-ils que les initiatives régionales de lutte contre le terrorisme font partie intégrante de l'appui apporté aux États Membres dans la lutte contre ce fléau. Le Conseil de sécurité a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

mais il doit faire davantage pour appuyer comme il se doit les efforts déployés par l'Afrique pour lutter contre le terrorisme. Aujourd'hui, je voudrais formuler trois recommandations à cet égard.

Premièrement, nous devons continuer à lutter contre les cloisonnements lorsqu'il s'agit de s'attaquer au problème du terrorisme. Souvent transnationales par nature, les menaces du terrorisme et de l'extrémisme ne respectent pas les frontières, car l'extrémisme sape précisément le tissu social au sein des communautés et entre elles. Il s'agit d'une menace fondamentale pour la résilience et la coexistence pacifique. C'est aussi l'une des causes profondes du terrorisme.

Par conséquent, si nous voulons empêcher le terrorisme de s'enraciner, nous devons appuyer les initiatives africaines de lutte contre l'extrémisme. Les initiatives prises sous conduite africaine ne partent nullement de zéro pour ce qui est de cette approche transnationale : les acteurs régionaux et sous-régionaux échangent déjà des données et des renseignements sur les menaces terroristes et extrémistes. Nous avons déjà vu ce processus à l'œuvre, avec des mécanismes tels que le Processus de Nouakchott, l'Initiative d'Accra et le Comité des services de renseignement et de sécurité africains. Chacun de ces mécanismes est la preuve qu'une plus grande intégration, un plus grand partage des informations et davantage d'évaluations conjointes conduisent à de meilleures stratégies et à plus de cohérence des politiques.

Mais il faut aller plus loin. Nous attendons avec intérêt le sommet sur la lutte contre le terrorisme qui sera organisé conjointement par le Nigéria et le Bureau de lutte contre le terrorisme à Abuja en octobre prochain. Ce sommet sera une excellente occasion de montrer comment une coopération régionale plus étroite peut nous permettre de faire face à la menace terroriste grandissante en Afrique.

Deuxièmement, les solutions de lutte contre le terrorisme doivent aller au-delà de l'angle militaire. Les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme sont multidimensionnelles. La bonne gouvernance, le développement durable, la garantie des services de base et le rejet total de l'intolérance contribueront au règlement de ce problème. Il faut privilégier une approche à deux volets. Premièrement, une prévention adéquate passe par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre le terrorisme à partir de la base, les acteurs communautaires, les chefs religieux, les femmes et les jeunes faisant partie intégrante de la

solution. Deuxièmement, il importe que la communauté internationale aide les États touchés par le terrorisme et l'extrémisme à mettre en place des institutions solides qui préviennent et combattent efficacement ces actes dans le respect du droit international. La mise en place d'institutions plus résilientes contribue largement à gagner la confiance de la population.

Il ne suffit pas de chasser les groupes terroristes des territoires qu'ils contrôlent. Il faut également aider les États à reprendre et conserver le contrôle de ces zones. En cas de succès, il est impératif de combler les lacunes socioéconomiques laissées dans la société avant qu'elles ne puissent être exploitées à nouveau par les groupes terroristes. Proposer une autre voie pour l'avenir, l'accès à l'éducation et finalement au marché du travail, est une solution. Sur ce dernier point, nous prenons note avec satisfaction de la proposition que vous venez de nous présenter, Monsieur le Président, sur la nécessité de mettre en place un mécanisme commun de résilience des populations pour lutter contre l'extrémisme, en particulier en ce qui concerne les jeunes en Afrique et au Moyen-Orient.

Troisièmement, nous devons suivre l'exemple des parties prenantes africaines. Trop souvent, le Conseil de sécurité a lancé des appels à l'action qui n'ont pas été entendus parce qu'il n'a pas su s'adapter aux nuances des réalités sur le terrain. Ou alors, le Conseil a exprimé un appui général sans avoir les moyens, politiques et financiers, de changer réellement la donne. Ce décalage nous empêche d'évaluer quelles sont les mesures efficaces de lutte contre le terrorisme à prendre, quelle est la façon de les prendre et à quel moment nous devons les prendre. Les gouvernements africains progressent dans la lutte contre les groupes et les acteurs individuels qui sont toujours présents et qui demeurent une force déstabilisatrice dans de nombreux pays. Les acteurs africains possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires. Il est grand temps de les écouter et de les appuyer dans cette entreprise.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité entende le message que la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed a délivré dans cette salle en novembre dernier (voir S/PV.9188). Dans le contexte des nombreuses initiatives régionales de lutte contre le terrorisme en Afrique, elle a souligné que ces dispositifs régionaux nécessitaient un soutien total et un engagement durable de la part de la communauté internationale.

Pour terminer, les populations africaines en proie au terrorisme méritent d'avoir la liberté de vivre dans la paix et la prospérité. Les Émirats arabes unis

réaffirment leur plein appui à tous les efforts déployés aux niveaux régional et international pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, et surtout ceux qui sont menés par les acteurs africains eux-mêmes.

M. Bicalho Cozendey (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire, Monsieur le Président, que je suis fier de participer au débat qui se tient aujourd'hui dans le cadre de votre présidence du Conseil de sécurité. Le Mozambique appelle notre attention sur la contribution importante des organisations régionales et sous-régionales dans la lutte contre le terrorisme et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en général. Je tiens également à remercier de leurs observations éclairantes le Secrétaire général, António Guterres, et M. Azali Assoumani, Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine, ainsi que les éminentes personnalités qui m'ont précédé.

La Charte des Nations Unies accorde une importance particulière au rôle que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le règlement pacifique des différends. L'Article 53 permet au Conseil de sécurité d'utiliser les accords régionaux pour l'application des mesures coercitives prises sous son autorité. Cette option favorise l'élaboration de solutions sur mesure qui tiennent compte des réalités locales, comme tant d'autres l'ont dit avant moi.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil de sécurité a reconnu dans un certain nombre de résolutions que ces mécanismes pouvaient être déterminants pour prévenir et désamorcer les tensions et pour contrer des menaces à notre sécurité collective telles que le terrorisme international. C'est d'autant plus pertinent que nous ne devons pas nous attendre à ce que le terrorisme puisse être combattu au moyen d'une solution toute faite qui ne tienne pas compte des réalités ethniques, religieuses, politiques et socioéconomiques des pays concernés.

Récemment, le Conseil de sécurité s'est penché sur la montée du terrorisme sur le continent africain (voir S/PV.9257). Cette tendance est en effet très préoccupante. La montée du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme entrave gravement les progrès acquis au prix d'efforts considérables en matière de développement et de stabilité. Elle aggrave également les conflits existants, ce qui a de lourdes répercussions sur la paix et la sécurité de tout le continent, notamment en exposant les missions de maintien de la paix des Nations Unies à des obstacles supplémentaires dans l'exécution de leur mandat.

Face à cet immense défi, l'Afrique a donné des exemples remarquables de la manière dont les mécanismes régionaux et sous-régionaux peuvent nous permettre de faire face à la menace posée par les groupes terroristes. La mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique a obtenu des résultats notables dans la lutte contre le terrorisme à Cabo Delgado. La Mission de transition de l'Union africaine en Somalie s'efforce de réduire les capacités des Chabab. De plus, l'Initiative d'Accra peut contribuer à contenir la propagation du terrorisme du Sahel aux régions voisines. Les opérations antiterroristes de la Force multinationale mixte peuvent également apporter une contribution importante à la paix et à la sécurité dans la région du bassin du lac Tchad. Nous espérons par ailleurs que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel surmontera les difficultés auxquelles elle se heurte actuellement, car son action est également importante pour lutter contre le terrorisme dans cette région et l'empêcher de se propager aux pays voisins.

Notre lutte contre le terrorisme ne sera jamais suffisante si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes de ce phénomène et de l'extrémisme violent qui y conduit, telles que les conflits prolongés et non réglés, l'incapacité à faire respecter l'état de droit, les violations des droits humains, la discrimination ethnique, nationale et religieuse, l'exclusion politique, la marginalisation socioéconomique et le chômage.

À cet égard, nous soulignons l'importance du travail accompli par les organismes compétents des Nations Unies pour soutenir les activités propices au développement économique et à la justice sociale, dans le plein respect de la souveraineté nationale, afin de réduire les inégalités et le sentiment d'injustice qui peut découler des disparités locales et mondiales.

Le dernier rapport sur l'extrémisme en Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement, qui traite du recrutement et du désengagement, montre que les incitations économiques, telles que les perspectives d'emploi, sont des facteurs importants qui poussent les individus vers ce type d'activité. Ce rapport indique clairement que nous devons renoncer aux réponses exclusivement axées sur la sécurité et adopter des approches fondées sur le développement.

Selon ce rapport, investir dans les activités de consolidation de la paix permet d'obtenir un rendement positif, estimé à un ratio de 16 pour 1. Cela signifie que pour chaque dollar investi dans la consolidation de la paix, 16 dollars pourraient être économisés sur le coût des conflits et de l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme.

Grâce à sa composition représentative et à son mandat de liaison, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour promouvoir la cohérence entre les acteurs concernés au sein du système des Nations Unies, mobiliser les organisations régionales et les institutions financières internationales et faciliter les accords de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en appui aux capacités nationales. En favorisant le renforcement des capacités, la Commission de consolidation de la paix peut également aider les États Membres à lutter contre le terrorisme. J'ajouterais cet élément à la liste des suggestions que vous, Monsieur le Président, avez présentée.

Enfin, il convient de souligner que la lutte contre le terrorisme ne sera efficace que si elle est menée dans le strict respect du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Le Brésil, une fois de plus, condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le rejet du terrorisme est inscrit dans la Constitution brésilienne comme principe directeur de nos relations internationales. Notre politique étrangère accorde également une grande importance au rôle que les organisations régionales et sous-régionales jouent dans l'avènement d'un monde plus sûr et plus pacifique. Nous ne devons pas hésiter à les soutenir dans la lutte contre le terrorisme.

M. Liu Yuxi (Chine) (parle en chinois) : Je remercie la République du Mozambique d'avoir organisé cette séance importante. Monsieur le Président, je me félicite de ce que vous présidiez le présent débat. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général Guterres et le Président en exercice de l'Union africaine, le Président Assoumani des Comores.

Les activités terroristes se multiplient et se répandent partout dans le monde. Les organisations terroristes régionales en Afrique, telles que Boko Haram, l'Armée de résistance du Seigneur et les Chabab, collaborent avec Daech et Al-Qaida pour provoquer des troubles, et les zones de tension de la région restent instables. Il reste encore beaucoup à faire pour éliminer la menace terroriste. La communauté internationale doit répondre aux besoins urgents et aux aspirations des pays africains et œuvrer de manière concertée pour les aider à relever les défis les plus pressants et à s'attaquer aux causes profondes du terrorisme.

Premièrement, nous devons forger un consensus international en matière de lutte contre le terrorisme, un fléau qui représente une menace pour toute l'humanité. La lutte contre le terrorisme ne concerne pas un seul

pays ou une seule région. Compte tenu de la complexité et de l'interdépendance des problèmes de sécurité, le Président Xi Jinping a proposé l'Initiative pour la sécurité mondiale, soulignant que nous devons rester déterminés à maintenir la sécurité dans les domaines traditionnels et non traditionnels et à travailler ensemble pour trouver des solutions à long terme. Dans le document de réflexion sur l'Initiative, la Chine demande en outre que l'on renforce le rôle de l'ONU en sa qualité de coordonnateur central de la lutte mondiale contre le terrorisme et que l'on soutienne la communauté internationale dans la mise en œuvre intégrale des résolutions antiterroristes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Dans le cadre du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, nous devons faire le point sur les expériences passées, coordonner nos actions pour promouvoir la coopération et renforcer le front uni mondial contre le terrorisme.

Deuxièmement, nous devons renforcer les capacités de l'Afrique à préserver la paix de manière indépendante. L'Afrique est en première ligne des efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme. Bon nombre de pays africains, dont le Mozambique, fournissent sans cesse des efforts à cette fin. Le Conseil de sécurité a le devoir de soutenir l'Afrique dans sa lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit renforcer sa coopération avec l'Afrique en matière de lutte contre le terrorisme, faire pression pour allouer plus de ressources mondiales aux pays africains et accroître son soutien en termes de financement, d'équipement, de renseignements et de fournitures logistiques, afin que les pays africains puissent réellement avoir les capacités de maintenir leur sécurité et leur stabilité. Les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité au Soudan, au Soudan du Sud et à d'autres pays ont des répercussions négatives sur le renforcement des capacités en matière de sécurité de ces pays et doivent donc être modifiés ou levés sans plus tarder.

Troisièmement, nous devons éliminer tout ce qui fait le lit du terrorisme. Les raisons qui poussent au terrorisme sont complexes, et ses causes profondes tiennent principalement à des questions de développement. Le Président Xi Jinping a proposé l'Initiative pour le développement mondial, qui vise à régler le problème du développement inégal et inadéquat entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et à promouvoir simultanément une communauté de développement à l'échelle mondiale ayant un avenir commun. Cette initiative met particulièrement l'accent sur la cohérence qu'il faut

établir entre l'initiative « Une Ceinture et une Route », l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sur la synchronisation des capacités des mécanismes de coopération multilatérale pertinents pour parvenir à un développement commun. L'Afrique a un potentiel de développement illimité et un avenir prometteur. La Chine demande à la communauté internationale d'écouter davantage les pays africains, d'accorder la priorité au programme de développement, de prendre des mesures concrètes pour aider l'Afrique à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable, et d'aider les pays africains à éliminer totalement la menace terroriste.

Quatrièmement, nous devons renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales africaines. En l'absence de paix en Afrique, il n'y aura pas de sécurité dans le monde. L'ONU doit travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales en Afrique pour faire face aux problèmes de sécurité qui s'y posent. La Chine se félicite de la proposition du Secrétaire général de fournir un soutien financier aux opérations de paix menées par l'Union africaine, qui mérite d'être examinée attentivement par le Conseil de sécurité. Celui-ci doit utiliser pleinement le mécanisme de consultation annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour coordonner et créer des synergies sur les questions de lutte contre le terrorisme en Afrique. Les pays africains comptent sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour les soutenir dans leur lutte contre le terrorisme. Le Secrétariat doit accorder une grande attention à leurs attentes et, dans le respect des objectifs et mandats des opérations de maintien de la paix, mieux adapter ces dernières aux besoins des pays africains.

La Chine et l'Afrique sont de bons amis, de bons partenaires et de bons frères. La Chine a toujours été un fervent défenseur de la paix et de la sécurité en Afrique. Elle continuera de défendre les principes de sincérité, de résultats concrets, d'amitié et de bonne foi, ainsi que la quête de l'intérêt général et des intérêts partagés proposés par le Président Xi Jinping. La Chine mettra pleinement en œuvre le programme de paix et de sécurité annoncé à la huitième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine. Nous fournirons à titre gracieux une assistance militaire à l'Union africaine et aux pays de la région. Par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, nous aiderons les pays africains à élaborer des plans de lutte contre le terrorisme et fournirons

des fonds pour les projets de renforcement des capacités antiterroristes en Afrique. C'est ensemble que la Chine et l'Afrique ont présenté au Conseil de sécurité l'initiative du NEPAD, qui a donné une forte impulsion au développement de l'Afrique. Nous continuerons, à travers la mise en œuvre de l'Initiative pour la sécurité mondiale et de l'Initiative pour le développement mondial, de collaborer avec l'Afrique pour bâtir une communauté sino-africaine de haut niveau ayant un avenir commun et d'accroître notre contribution en faveur d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, qui s'inscrit dans le droit fil du rôle de premier plan que vous jouez personnellement dans le domaine de la paix et de la stabilité, afin de favoriser la mise en œuvre de l'Accord de Maputo pour la paix et la réconciliation nationale. La réponse coordonnée au conflit dans le nord du Mozambique dont vous avez été le garant, Monsieur le Président, démontre l'importance que revêt la collaboration régionale pour endiguer la propagation du terrorisme. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général et le Président Assoumani, Président exercice de l'Union africaine. Je salue la présence de tous les participants de haut niveau à la présente séance.

Comme nous l'avons entendu, la menace terroriste revêt un caractère de plus en plus transnational et opportuniste, et elle exploite les tensions qui existent au sein de la société. La riposte de la communauté internationale doit par conséquent tirer le meilleur parti de l'ensemble de nos compétences et de nos capacités, en les adaptant, le cas échéant, aux différents contextes régionaux. Qu'il me soit permis de mettre l'accent sur trois priorités.

Premièrement, le Royaume-Uni est attaché à la sécurité régionale et à la coopération en matière de renseignement sur le continent africain et dans le monde entier. Nous encourageons la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales, en particulier dans le contexte des missions. À l'instar des opérations menées par l'ONU et l'Union africaine, les missions dirigées par les communautés économiques régionales doivent être assorties de solides mesures en matière de respect des règles et de responsabilité, notamment pour éviter qu'elles n'alimentent les discours des terroristes. Nous sommes conscients des difficultés que posent le financement et le maintien de ces opérations, et nous attendons avec intérêt la tenue de discussions constructives sur les moyens d'améliorer la situation, dans la foulée du prochain rapport du Secrétaire général sur le financement conjoint Nations Unies-Union africaine de ces opérations.

Deuxièmement, alors que nous nous efforçons de tarir le financement du terrorisme, nous préconisons un recours accru aux régimes de sanctions de l'ONU sur le continent africain, tout en veillant à poursuivre l'acheminement de l'aide humanitaire vers les États qui font face à des crises. Nous attachons une grande importance à notre coopération avec les partenaires régionaux en ce qui concerne le régime de sanctions contre les Chabab, régime dont nous avons tiré parti pour continuer à resserrer l'étau autour de ce groupe, notamment en soutenant la désignation des personnes qui lui sont associées.

Troisièmement, nous saluons et appuyons les appels lancés en faveur d'efforts de lutte contre le terrorisme qui soient globaux, et pas uniquement axés sur les forces armées. Dans le cadre de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, il ressort clairement que, pour être efficaces, les efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent doivent faire fond sur la protection des droits humains, l'inclusion de la société civile et la participation véritable des femmes. Le Royaume-Uni collabore étroitement avec ses partenaires en Afrique pour consolider la coopération en matière de sécurité. À titre d'exemple, au Kenya, le Royaume-Uni a financé la création du siège de l'Unité de lutte antiterroriste de la police à Mombasa, dans le cadre de son investissement annuel de 8,6 millions de dollars destiné à appuyer les actions menées contre le terrorisme par le Kenya. Nous avons également collaboré avec le Gouvernement national et ceux des comtés, ainsi qu'avec la société civile et les communautés, afin de réduire la vulnérabilité de 800 Kényans exposés au risque de radicalisation.

Dans les zones en proie à l'instabilité, le groupe Wagner fait partie du problème, pas de la solution. Par exemple, au Mali et en République centrafricaine, nous ne pouvons passer sous silence le rôle déstabilisateur joué par le groupe Wagner, qui profite des conflits et des déficits de gouvernance pour drainer les ressources hors d'Afrique, où elles font cruellement défaut, contribuant ainsi à la création de conditions propices à la montée en puissance du terrorisme.

Enfin, nous attendons avec intérêt le sommet africain sur la lutte contre le terrorisme, prévu à Abuja en octobre, qui sera l'occasion de renforcer encore notre coopération sur cette importante question.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, et je remercie le Secrétaire général et le Président Azali Assoumani de leurs exposés détaillés.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est l'une des principales priorités du Japon. Malheureusement, le terrorisme reste une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, y compris en Afrique. Nous voudrions mettre l'accent sur trois éléments essentiels : les initiatives prises sous conduite africaine, la lutte contre le financement du terrorisme et la perspective de la sécurité humaine.

Premièrement, il est impératif de promouvoir les efforts de lutte contre le terrorisme menés par l'Afrique. Le Japon salue les efforts régionaux tels que l'Initiative d'Accra, le Cadre de prévention des conflits de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique. Pour garantir l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, la communauté internationale doit aider les forces de l'ordre et les autorités chargées de la sécurité à renforcer leurs capacités. Le Japon est déterminé à appuyer les efforts menés par l'Afrique dans le cadre de la Nouvelle approche pour la paix et la stabilité en Afrique lancée à la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, en renforçant par exemple les capacités des administrations locales dans les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel et les pays voisins.

Deuxièmement, la communauté internationale doit unir ses efforts pour lutter contre le financement du terrorisme. Il est alarmant de constater que, dans la région, le commerce illicite des ressources naturelles, y compris des espèces sauvages, est devenu une source de financement pour les terroristes et les groupes armés. L'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes suscite également de plus en plus d'inquiétudes. Ces défis doivent être abordés de manière coordonnée, conformément aux résolutions pertinentes. Le Japon est résolument déterminé à s'attaquer à ces menaces en collaboration avec la communauté internationale, tout en participant activement aux discussions menées au sein du Groupe d'action financière sur la formulation de normes internationales.

Troisièmement, s'attaquer aux causes profondes que sont la pauvreté et l'inégalité est un impératif de la lutte contre le terrorisme. Le Japon estime qu'il importe aujourd'hui plus que jamais d'adopter une approche axée sur la sécurité humaine afin de protéger et d'autonomiser les populations et de promouvoir la gestion transversale, globale et coordonnée de tous les défis auxquels nous sommes confrontés, de manière à ne laisser personne de côté. Tous les efforts que nous déployons dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation et l'environnement, ainsi que l'investissement dans le capital humain, visent à

bâtir une société résiliente et durable dans laquelle la sécurité humaine est assurée, réduisant ainsi la vulnérabilité des populations au terrorisme et à l'extrémisme violent. Nous soulignons qu'il importe que tous les États Membres envisagent d'intégrer la notion de sécurité humaine dans leurs mesures de lutte contre le terrorisme.

Le Japon participera dans un esprit constructif au huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, qui aura lieu prochainement. Face à l'intensification de la menace terroriste en Afrique, il est essentiel d'insister sur la nécessité de promouvoir l'état de droit, les droits humains, la prise en compte des questions de genre, la sûreté maritime et une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, comme cela a été souligné dans les précédentes résolutions relatives à l'application de la Stratégie. L'état de droit, en particulier, est un principe indispensable à la mise en œuvre de mesures antiterroristes efficaces. En tant que partenaire engagé dans la lutte mondiale contre le terrorisme, le Japon continuera de coopérer avec l'ONU, les organisations régionales et tous les États Membres pour garantir la paix, la stabilité et la prospérité sur l'ensemble du continent africain et au-delà.

M. de Rivière (France) : Je vous remercie tout d'abord, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé, et je salue la présence parmi nous de la présidence de l'Union africaine.

Le terrorisme continue de constituer une menace majeure à la paix et à la sécurité internationales. Les groupes terroristes tels que Daech et Al-Qaïda et leurs affiliés demeurent la menace la plus aiguë, en particulier sur le continent africain, où ils s'étendent, tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale ou australe. Cette menace continue de se reconfigurer et de croître, par exemple au Sahel, où les groupes terroristes poursuivent leur projet d'extension en direction du golfe de Guinée. Nous devons par conséquent poursuivre nos efforts pour répondre à ce fléau. Je citerai pour cela cinq priorités.

Le premier enjeu, c'est celui des moyens. La menace du terrorisme en Afrique vise la région, mais aussi, dans son ensemble, la paix et la sécurité internationales. La France appelle donc le Conseil à reprendre les discussions sur le financement des opérations africaines de paix, sur la base de la Position commune adoptée à Addis-Abeba.

Deuxièmement, la France et l'Union européenne sont déterminées à poursuivre et à renforcer leurs partenariats avec les États africains et les organisations

régionales africaines. L'Union européenne apporte une contribution essentielle à la paix et à la stabilité en Afrique. La France continue de se mobiliser contre le terrorisme, aux côtés de ses partenaires, à leur demande et selon leurs besoins, selon une approche globale et renouvelée, comme l'a indiqué le Président Macron il y a tout juste un mois. Cette approche se traduit en actes concrets. L'Académie internationale de lutte contre le terrorisme à Abidjan, née d'une volonté de la Côte d'Ivoire et de la France, avec l'appui politique de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, s'internationalise désormais.

Troisièmement, il nous faut défendre une approche résolument multilatérale. Les instruments des Nations Unies sont essentiels, qu'il s'agisse des groupes d'experts, mais aussi des sanctions. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme contribue à une meilleure connaissance de la menace en Afrique et au renforcement de capacités robustes, notamment par le Bureau de lutte contre le terrorisme, dont l'Union européenne est le troisième contributeur.

Quatrièmement, nous devons participer à renforcer la résilience des communautés en lien avec les États de la région. Il s'agit de prendre en compte les facteurs socioéconomiques qui contribuent au recrutement terroriste. Il s'agit de répondre aux défis fondamentaux des changements climatiques, des liens entre terrorisme et trafic des ressources, avec tous les crimes qui affectent l'environnement. Il s'agit aussi et enfin de lutter contre la propagande terroriste sur Internet, fondée sur la désinformation et qui vise en particulier la jeunesse.

Cinquièmement, pour être pleinement efficace, notre lutte contre le terrorisme doit s'inscrire dans une réponse globale. Celle-ci doit inclure des initiatives conjointes pour le développement, le renforcement de la gouvernance et de l'état de droit et la lutte contre la corruption.

Les pseudo-offres sécuritaires proposées par certaines sociétés militaires privées et leur parrain étatique sont à rebours de l'approche respectueuse des partenaires que je viens de décrire. Elles sont contreproductives pour lutter contre le terrorisme et poursuivent un objectif économique d'enrichissement par la captation des ressources naturelles, au détriment de la souveraineté des États africains et des populations victimes d'exactions bien documentées. C'est pourquoi la France encourage l'Union africaine à moderniser et à mettre en œuvre les instruments que l'Organisation de l'unité africaine avait mis en place dès 1977 contre les

sociétés de mercenaires. La France continuera d'œuvrer pour la mise en place de cette approche globale, dans le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du multilatéralisme.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence mozambicaine d'avoir porté cette question à l'attention du Conseil, et à vous remercier, Monsieur le Président, de présider cette séance. Je remercie le Secrétaire général et le Président Assoumani de leurs exposés importants.

En dépit de victoires indéniables et d'efforts constants et soutenus, le terrorisme continue de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. En particulier, les informations faisant état d'une intensification et d'une propagation des activités terroristes sur le continent africain sont une source de profonde préoccupation. Rien qu'en 2022, l'Afrique subsaharienne a enregistré plus de 48 % des décès causés par le terrorisme dans le monde, tandis que le Sahel est devenu la terre d'accueil des groupes terroristes qui se développent le plus vite et sont les plus meurtriers au monde. À lui seul, Boko Haram a déplacé plus de 3,4 millions de civils dans la région. Partout où le terrorisme a laissé son empreinte meurtrière, il a freiné le développement et la prospérité, et cela a eu des effets déstabilisateurs qui se répercutent dans de nombreuses régions du continent et au-delà.

Bien que le terrorisme fasse actuellement des ravages en Afrique, cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un problème exclusivement africain. Nous sommes confrontés à un problème mondial qui doit mobiliser une attention continue à l'échelle mondiale et une action mondiale coordonnée et coopérative. Nous saluons la grande résilience dont les gouvernements du continent africain font preuve en luttant contre de terribles formes de terrorisme, notamment des attaques coordonnées et systématiques, qui ont des conséquences dévastatrices pour les communautés locales. Nous appuyons les initiatives prises par l'Union africaine et nous estimons que la coordination et la coopération restent cruciales. Seule une approche solide, globale et inclusive fondée sur l'état de droit permettra non seulement de lutter contre le terrorisme, mais aussi d'offrir une solution de remplacement claire face aux réseaux terroristes et à leur attrait perfide.

L'expérience a montré qu'en matière de lutte contre le terrorisme, il n'existe pas de solutions rapides et incomplètes. Le déploiement de sociétés militaires privées et autres mercenaires n'est donc pas la solution.

Le plus souvent, leur présence a des conséquences néfastes et ils finissent par faire partie du problème. Combattre l'anarchie par plus d'anarchie est une idée fautive qui ne fera qu'aggraver la situation.

Le fait est que pour lutter efficacement contre le terrorisme, nous devons nous attaquer à ses causes profondes. Il faut pour cela assurer une gouvernance efficace et réactive. Il faut également s'appuyer sur des lois et l'état de droit ainsi que sur un système judiciaire professionnel et indépendant. Il importe aussi de répondre aux besoins de la population, notamment en éliminant la pauvreté et en garantissant la fourniture de services de base, pour déloger les terroristes de leurs bases locales. Il convient de répondre aux griefs légitimes, d'investir dans des valeurs fondées sur des droits pour tous, y compris les minorités nationales, et de les protéger. Il faut établir une coopération transnationale au moyen de stratégies transparentes et coordonnées, et non pas en s'appuyant sur des marchands de mort qui prétendent protéger la vie en Afrique alors qu'ils la détruisent en toute impunité.

Nous notons avec satisfaction qu'au cours des deux dernières décennies, l'ONU a élargi et renforcé sa coopération en matière de lutte contre le terrorisme. Cependant, l'omniprésence du terrorisme et l'évolution de ses tactiques nécessitent de mettre en place des réglementations et un cadre normatif plus robustes pour maintenir et consolider les acquis et préserver les normes communes et les valeurs universelles contre le pire des ennemis. Pour lutter efficacement contre le terrorisme, nous devons adopter une approche inclusive, multilatérale et fondée sur des principes. Je vais souligner trois aspects clefs.

Premièrement, la prévention doit être au cœur de nos efforts collectifs en matière de lutte contre le terrorisme. Le recours à la force est inévitable pour éliminer le terrorisme, mais il ne pourra jamais suffire à lui seul ni être le seul outil employé. L'idéologie ne peut être combattue par la seule force des armes, aussi puissantes et efficaces qu'elles puissent paraître. Il faut répondre aux griefs et remédier aux multiples privations qui font qu'un grand nombre de personnes sont happées par l'idéologie haineuse et violente du terrorisme. Nous devons tenir compte de l'appel lancé dans le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui reconnaît les causes profondes du terrorisme et propose une stratégie structurée et globale pour y remédier.

Deuxièmement, nous devons toujours garder à l'esprit la nature mobile des organisations terroristes. Même

si l'on pense les avoir éliminées à un endroit, elles réapparaîtront dans un autre environnement plus vulnérable, comme par exemple les régions ou les pays voisins, ce qui explique pourquoi nous ne sommes parvenus à éliminer qu'un faible pourcentage de groupes terroristes en ayant recours à la seule force militaire. Dans le même ordre d'idées, la lutte contre le terrorisme doit se conformer au droit en toutes circonstances. Elle ne peut être menée au détriment des droits fondamentaux, car cette tactique serait contreproductive et vouée à l'échec.

Troisièmement, nous devons mettre au point une stratégie multilatérale de lutte contre le terrorisme adaptée à l'ère numérique. Notre lutte contre le terrorisme doit faire appel à des méthodes et des technologies nouvelles appliquées au cyberspace, sachant que les cyberattaques peuvent avoir des conséquences tout aussi dévastatrices dans le monde réel, comme cela a été démontré plus d'une fois.

Pour terminer, je tiens à rappeler que c'est en menant une action collective soutenue – en renforçant la confiance et la résilience, en garantissant le développement durable et l'état de droit, en protégeant les droits humains et en agissant d'une manière inclusive et tenant compte des questions de genre – que nous pourrions lutter efficacement contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, où qu'il se produise, en rendant les terroristes et leur idéologie moins attrayants pour les personnes vulnérables et celles qui sont dans le besoin. L'Albanie appuie le huitième examen de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et attend avec impatience de participer à un débat sérieux dans le cadre de ce processus. Nous devons nous appuyer sur les meilleurs exemples de réussites et sur les enseignements tirés pour trouver de nouvelles solutions efficaces afin d'éradiquer le terrorisme partout dans le monde.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous voir présider notre séance d'aujourd'hui, Monsieur le Président. Je remercie le Secrétaire général et le Président Assoumani de leurs exposés. Nous remercions également le Mozambique d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur le problème urgent de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, en mettant l'accent sur les complexités du continent africain.

Je voudrais souligner que la Fédération de Russie apporte son plein appui aux pays africains dans la lutte contre le terrorisme international. Dans ce combat, nous avons toujours prôné le respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies dans

leur intégralité, la reconnaissance du rôle primordial des États et de leurs autorités compétentes, l'inadmissibilité de toute justification du terrorisme et le devoir d'établir la responsabilité pénale des terroristes et de leurs complices. L'ONU doit continuer de jouer un rôle central et de coordination dans la coopération anti-terroriste, dans le respect des normes et des principes du droit international. Nous sommes opposés à tous les concepts qui permettent l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États sous prétexte de lutter contre le terrorisme, sous le couvert de la prévention de manifestations d'extrémisme violent ou en manipulant la question de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à des fins politiques. Nous considérons la Convention de l'Organisation de coopération de Shanghai relative à la lutte contre l'extrémisme de 2017 comme une alternative qui offre une solide base juridique pour renforcer la coopération interétatique dans ce domaine. Son objectif est non seulement de lutter sans compromis contre toute manifestation du terrorisme et de l'extrémisme, mais aussi de les prévenir et de les anticiper. Il s'agit essentiellement du premier traité international de lutte contre l'extrémisme de ce type et il est ouvert à l'adhésion de tous les États intéressés.

Nous convenons qu'il faut accorder une plus grande attention à l'identification et à l'éradication des causes profondes du terrorisme. Cependant, dans ce contexte, il ne faut pas tout réduire aux problèmes socioéconomiques et à la corruption, qui ne reflètent pas toujours la réalité ou les sources traditionnelles de radicalisation.

Le terrorisme au Sahel s'est fortement intensifié après l'intervention militaire impardonnable de l'Occident en Libye, qui a déstabilisé toute la région et a eu des répercussions jusqu'aux États côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Or, non seulement les contingents étrangers qui ont été déployés sur le territoire de plusieurs pays du Sahel n'ont pas pu remédier à la situation, mais celle-ci s'est considérablement aggravée pendant leur intervention. Les tentatives visant à mettre ces événements sur le compte de conflits religieux, ethniques ou sociaux relèvent du même type de manipulation que les puissances coloniales ont exercé pendant des décennies. Nous ne pouvons que nous féliciter de la prise de conscience croissante par les États d'Afrique des véritables sources de menaces et de la recherche de mécanismes régionaux efficaces pour les contrer. Le renforcement des structures nationales de sécurité et une véritable coopération avec les pays voisins sont essentiels pour lutter efficacement contre le terrorisme. Des forces extérieures tentent de semer la division entre les États de la région, affirmant que certains pays

méritent d'être aidés dans la lutte contre le terrorisme et d'autres non. Elles affirment qu'elles ne repousseront la menace terroriste que jusqu'à la frontière et qu'après cela, les pays seront livrés à eux-mêmes. C'est ainsi que les terroristes sont repoussés vers le Mali et le Burkina Faso, une tactique que nous jugeons inacceptable.

Notre délégation est vivement préoccupée par le redéploiement massif de combattants dans des pays africains. Il faut empêcher les terroristes, en particulier Daech, de prendre pied dans la région et de créer un nouveau califat 2.0. La Fédération de Russie soutient les initiatives des États d'Afrique pour lutter contre la menace terroriste et l'extrémisme violent, et apprécie les mesures qu'ils ont prises pour établir une coopération antiterroriste dans le cadre d'organisations sous-régionales. Nous appelons à renforcer davantage le potentiel des organisations régionales, en particulier l'Union africaine, qui sont capables de mettre en œuvre des stratégies globales de lutte contre le terrorisme et de servir de plateformes pour l'échange d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques.

Nous devons également accorder une priorité élevée à l'éducation et à la formation des agents des services de répression et du personnel judiciaire afin qu'ils puissent relever les défis et faire face aux menaces actuelles, tant au niveau multilatéral que bilatéral. La Russie continuera de fournir une aide concrète dans ce domaine. Les programmes spécialisés et les projets d'assistance technique, avant tout ceux du Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU, constituent le meilleur moyen d'utiliser au mieux les ressources de l'Organisation. Le projet conjoint financé par la Fédération de Russie et dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le renforcement de la capacité des États à lutter contre le trafic d'armes en est un bon exemple. Il vise à accroître l'efficacité de la justice pénale dans la prévention et l'arrêt du trafic d'armes légères et de petit calibre, ainsi que dans la prévention de leur transfert à des groupes terroristes. Le projet prévoit des séminaires thématiques et des cours de perfectionnement pour les représentants des organismes publics responsables de la lutte contre le trafic d'armes et le terrorisme. Cette année, l'assistance technique du projet sera étendue aux pays du continent africain.

Il nous semble important de rappeler une fois de plus aux membres du Conseil le potentiel du Comité contre le terrorisme, lequel devrait accorder une plus grande attention aux États d'Afrique et effectuer à titre prioritaire des visites d'évaluation dans ces pays. Nous soulignons que les recommandations contenues dans les

rapports de pays du Comité non seulement facilitent la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme, mais contribuent également à obtenir une assistance technique et à la rendre plus ciblée et adaptée aux circonstances et aux besoins spécifiques des États.

La question de la coopération entre la Russie et les pays du continent africain a été évoquée aujourd'hui. Je voudrais souligner que les pays d'Afrique sont en droit de décider avec qui et comment ils coopèrent. Ce sont les échecs des pays occidentaux qui ont poussé les pays africains à se tourner vers ceux qui peuvent véritablement contribuer à la lutte contre le terrorisme sur leur continent. Nous savons tous que, alors que certains pays occidentaux menaient en Afrique des opérations prétendument destinées à lutter contre le terrorisme, la menace terroriste en Afrique de l'Ouest et au Sahel n'a fait que croître.

La Fédération de Russie continuera de travailler avec des partenaires fiables en Asie, en Afrique et en Amérique latine sur les questions de lutte contre le terrorisme. Nous restons prêts à coopérer avec toutes les parties intéressées. Nous pensons que la dimension mondiale des questions liées au terrorisme exige une approche globale et des efforts concertés de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Mozambique, d'avoir organisé l'important débat de haut niveau d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé et le Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine de ses observations éclairantes.

Il est indéniable que le terrorisme constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Les activités extrêmement inquiétantes dont nous sommes témoins à travers le monde en témoignent et indiquent clairement que la communauté internationale a encore beaucoup à faire dans ce domaine. Les activités terroristes et la violence continuent d'augmenter en Afrique, le Sahel représentant à lui seul 43 % du nombre total de décès liés au terrorisme dans le monde en 2022, et la situation dans d'autres régions d'Afrique est également très préoccupante. En effet, de nombreux groupes terroristes opérant sur le continent africain, y compris Al-Qaïda et les groupes affiliés à Daech, comme les Chabab et Boko Haram, mènent des attaques et étendent la portée de leurs opérations au-delà des frontières nationales, ce qui compromet la sécurité dans la région.

Malte se félicite du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions

de paix et de sécurité en Afrique au cours des dernières années et souligne une fois de plus la valeur des organisations régionales qui apportent leurs connaissances et leurs perspectives uniques. Nous continuerons d'appuyer le renforcement de cette coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, les initiatives régionales et sous-régionales de lutte contre le terrorisme en cours comprenant la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, le Groupe de cinq pays du Sahel et l'Initiative d'Accra.

Pour que les efforts déployés par l'ONU soient réellement efficaces, ils doivent s'attaquer aux menaces terroristes transnationales de manière plus globale en travaillant avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe. À cet égard, Malte est consciente de la nécessité de financer de manière prévisible et durable les opérations de soutien à la paix autorisées par l'ONU et dirigées par l'Union africaine. Nous sommes impatients de discuter du prochain rapport du Secrétaire général sur cette question. Nous nous félicitons également des travaux effectués par le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel. Nous espérons que les recommandations du Groupe permettront d'accomplir des progrès attendus depuis longtemps en matière de renforcement de la coopération internationale et régionale pour faire face aux défis multidimensionnels auxquels la région doit faire face, y compris les coups d'État militaires. Nous devons toutefois bien comprendre que les mesures régionales ne peuvent pas être uniquement axées sur la sécurité. Des approches régionales globales doivent aussi répondre aux besoins humanitaires, sociaux et de développement afin de prévenir le recrutement parmi les populations vulnérables, notamment des jeunes mécontents.

Malte est favorable à une approche préventive qui remédie aux causes profondes du terrorisme. Il s'agit notamment des conflits, des insuffisances en matière de gouvernance et d'application du principe de responsabilité, de l'absence de développement, de la pauvreté, du manque d'accès à l'éducation, des changements climatiques et des atteintes aux droits humains. En collaborant avec les organisations régionales et sous-régionales, l'ONU peut faire en sorte que ses efforts de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent soient adaptés à chaque situation et ancrés dans les réalités locales. Qui plus est, les dernières recherches menées par le Programme des Nations Unies pour le

développement sur l'extrémisme en Afrique révèlent que les violations des droits humains perpétrées par des acteurs étatiques sont les principaux facteurs qui conduisent certaines personnes à rejoindre les rangs de groupes extrémistes violents. Malte insiste sur le fait que les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme doivent toujours être conformes au droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent tenir compte des questions de genre, garantir la participation des femmes et des jeunes et prévoir une véritable collaboration avec la société civile et les populations locales. Malte attire également l'attention sur la précieuse contribution des missions menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au renforcement des secteurs de la sécurité et de la justice et au soutien apporté à nos partenaires en Afrique. Une mission supplémentaire a été déployée au Mozambique en janvier 2022.

Enfin, Malte, qui prend une part active à l'examen de cette année de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, est prête à collaborer avec ses partenaires africains pour trouver des moyens de lutter plus efficacement contre la menace terroriste sur le continent. Nous espérons en outre que le sommet africain sur la lutte contre le terrorisme, qui sera organisé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Nigéria dans le courant de l'année, marquera un tournant dans le renforcement de la coopération régionale pour faire face à la menace du terrorisme, en évolution constante, en Afrique.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je me joins aux autres délégations pour vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président Nyusi. Je remercie également le Mozambique d'avoir organisé le présent débat de haut niveau sur une question que l'Équateur juge extrêmement importante. Nous sommes en outre reconnaissants au Secrétaire général António Guterres et à M. Azali Assoumani, Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine, pour leurs précieux exposés.

Comme il ressort du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la coopération entre l'ONU et les organisations et mécanismes régionaux joue un rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette coopération est d'autant plus importante dans le cadre de la lutte contre la menace terroriste que la nature transnationale

de ce fléau rend indispensable une réponse coordonnée et globale de la communauté internationale. L'Équateur appuie les mesures prises par l'ONU pour renforcer cette coopération par l'intermédiaire d'entités comme le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Le sommet africain sur la lutte contre le terrorisme, prévu à Abuja dans le courant de l'année, est un bon exemple de cette coopération. De même, nous sommes conscients des raisons pour lesquelles la lutte contre le terrorisme figure au premier rang des priorités de l'Union africaine et de son Conseil de paix et de sécurité, ainsi que des organisations sous-régionales. Nous saluons les contributions à la sécurité faites par des initiatives telles que la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique. Comme je l'ai dit précédemment, l'Équateur est convaincu que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est essentielle pour surmonter les défis posés par le phénomène mondial du terrorisme. Cette coopération pourrait s'articuler autour de quatre axes.

Premièrement, il est fondamental de consolider les mécanismes de contrôle du financement du terrorisme et de ses liens avec la criminalité organisée, ce qui constitue une priorité pour l'Équateur en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Cela passe notamment par le partage de renseignements financiers, le renforcement des capacités, l'évaluation des risques sectoriels, l'élaboration d'un cadre juridique approprié et d'autres activités prioritaires définies par le Groupe d'action financière, dont nous saluons l'action.

Deuxièmement, l'expérience et les capacités techniques de l'ONU doivent être utilisées comme des éléments essentiels pour permettre aux organisations régionales et sous-régionales de répondre de manière adéquate à la menace croissante que représente l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes.

Troisièmement, dans une perspective de prévention, cette coopération peut contribuer à la mise en place d'institutions démocratiques plus efficaces grâce à des mesures qui contribuent au renforcement de systèmes judiciaires indépendants et professionnels et à des processus électoraux plus transparents et plus crédibles.

Quatrièmement, enfin, il convient de promouvoir la formulation de stratégies régionales et sous-régionales de lutte contre le terrorisme sur le modèle de l'Asie

centrale, qui a adopté un plan d'action commun pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le huitième examen de la Stratégie nous offre l'occasion de donner un nouvel élan et une nouvelle orientation à la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux dans la lutte contre le terrorisme. La Stratégie est un outil utile pour s'assurer que les réponses des organisations régionales en matière de lutte contre le terrorisme intègrent tous les éléments recensés, notamment le respect des droits humains et du droit international, ainsi que les questions de genre de sorte à prendre en compte les vulnérabilités des femmes face aux attaques terroristes, tout en garantissant leur participation aux processus de prise de décision.

Pour terminer, nous réaffirmons que la lutte contre le terrorisme ne peut jamais se limiter à une réponse militaire, mais qu'elle doit comporter en son cœur un volet développement ou être entreprise dans une optique holistique, pour reprendre les termes de la Vice-Présidente du Gabon et d'autres représentants. Nous ne pouvons faire abstraction du fait que des facteurs tels que les inégalités, le manque de perspectives et le chômage constituent un terreau fertile pour le radicalisme et l'extrémisme violent. Par conséquent, tout en utilisant leurs propres politiques et plans nationaux pour les guider, les pays en développement ont besoin de l'appui et de la coopération de la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement durable inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda.

M. Biruta (Rwanda) (*parle en anglais*) : Au nom du Président Kagame, je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité. Je remercie également les intervenants, en particulier le Secrétaire général et le Président des Comores et Président en exercice de l'Union africaine.

En Afrique, le terrorisme et l'extrémisme violent se propagent à un rythme alarmant. Ils menacent tout le monde, partout. Les missions de maintien de la paix classiques ne sont pas suffisamment efficaces à elles seules pour remédier à ce problème mondial. Avec l'appui du Conseil de sécurité, nous avons besoin d'approches plus robustes et plus pragmatiques, adaptées aux contextes locaux. Les interventions bilatérales et régionales méritent qu'on s'y intéresse. Dans le cadre de nos mécanismes bilatéraux et à la demande des deux Gouvernements, le Rwanda a déployé des contingents au Mozambique et en République centrafricaine. Cette approche est certes rapide et efficace, mais elle doit s'assortir d'un financement durable afin de créer une base solide sur laquelle les forces multilatérales puissent s'appuyer pour reprendre la main. L'assistance récemment fournie par la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, de l'Union européenne, en faveur du déploiement de la Force de défense rwandaise au Mozambique a été décisive pour garantir que ces interventions bilatérales disposent du financement voulu. Un cadre de coopération efficace entre l'ONU et les mécanismes régionaux devrait également donner la priorité à la reconstruction après les conflits, grâce à un travail main dans la main avec les communautés.

En fin de compte, l'unité nationale et la bonne gouvernance sont ce qui crée les conditions d'une paix durable. C'est l'histoire tragique de notre pays qui nous l'a appris. Il ne suffit pas que les questions qui concernent notre continent occupent une part importante de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La représentation des pays africains au Conseil de sécurité est également cruciale. Si nous voulons assurer la continuité de discussions comme celles-ci et nous approprier pleinement notre développement, l'Afrique ne peut pas être tenue à l'écart des processus de décision. Je tiens à saluer les remarquables progrès obtenus dans le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Il nous reste un long chemin à parcourir mais, ensemble, nous réaliserons bien davantage.

La séance est levée à 12 h 25.